



Charte du bénévole



Recyclavie s'engage à :

- L'accueillir, le considérer comme un acteur de la vie de l'association
- A organiser avec l'association des bénévoles, des créneaux d'échanges et de recrutement pour lui faire découvrir les locaux, les postes de travail, les objectifs, les partenariats et les projets en cours.
- Lui confier une activité en regard des besoins, de ses aspirations, de ses compétences et de ses disponibilités.
- Lui garantir la couverture d'une assurance responsabilité civile dans le cadre des activités auxquelles il participe;
- Etre à l'écoute des bénévoles et garantir un dialogue régulier avec eux pour faire évoluer le fonctionnement de la Recyclerie.
- Etre transparent dans les décisions au sein de la Recyclerie, qui pourrait avoir un impact sur l'activité du bénévole.

Le bénévole s'engage à :

- Adhérer à l'association des bénévoles et de fait, respecter les obligations qui figurent dans le statut de l'association.
- Inscrire son action dans le respect du projet associatif et des valeurs de Recyclavie.
- S'impliquer sans attendre de contrepartie et respecter les décisions collectives.
- Exercer son activité dans le cadre de la mission qui lui est confiée avec sérieux, régularité et dans le respect des méthodologies et organisations mises en place par Recyclavie.
- Collaborer dans un esprit de compréhension mutuelle, de complémentarité et adopter une position discrète et bienveillante à l'égard des responsables, des autres bénévoles, des salariés et des usagers.
- Respecter la confidentialité des propos et des informations recueillis dans l'exercice de son action, afin de ne pas nuire aux intérêts de Recyclavie et de ses membres.
- Ne pas tirer d'avantage d'économie (ex: si le bénévole désire acheter un objet, le prix sera défini par les référents et non par lui-même).

